



Le Courrier

de Faÿ-lès-Nemours

Numéro Spécial

Flash infos du jeudi 16 mars 2023,

1-Ramassage de déchets

L'association des chasseurs de Faÿ et la commune organisent le traditionnel nettoyage de Printemps sur la commune, le samedi 25 mars 2023.

Rendez-vous à 9h sur le Parking de la salle polyvalente. Il faudra vous munir de vos propres gants même si le SMETOM prêtera du matériel, pinces.....

A la suite de cette collecte un apéritif casse-croute vous sera offert par la commune, sous le préau du stade.

Merci de vous signaler par téléphone auprès de la mairie ou sur le portable de Corinne Rousteau 06.84.18.03.30 afin d'organiser au mieux cette collecte.

Nous vous attendons nombreux pour cet acte citoyen au service d'une noble cause.

2- CHASSE AUX ŒUFS :

Les cloches de Pâques vont pouvoir apporter de bons œufs en chocolat à tous les petits du village au stade le dimanche 9 avril à 11h!! un apéritif sera proposé par la municipalité à l'issue de la chasse à travers l'espace boisé...

Nous vous attendons nombreux où une photo de groupe sera prise avec votre accord autour du grand œuf !!

3-Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Une campagne de visite de bon fonctionnement commencera les 22 et 23 mars et se poursuivra les 28 et 29 Mars. Vous pouvez encore prendre rendez-vous si vous avez reçu courrier dans votre boîte aux lettres.

4-Atelier d'Art contemporain : échange sur une œuvre que vous aurez choisie. Vendredi 24 mars à 20h salle de la mairie au point lecture multimédia. Il faudra envoyer cette œuvre avant cette date à tetepassantes@gmail.com.

RAPPELS IMPORTANTS

5- Nuisances sonores

Pour le respect du calme et de la tranquillité de tous, l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres outillages bruyants est autorisée : Du **lundi au vendredi** de 7 à 20h, le **samedi** de 9 à 12h et de 15 à 19h30 et le **dimanche et les jours fériés** de 10 à 12h uniquement.

6-BRULAGE DES DECHETS VERTS

En vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne, le brûlage est interdit sur l'ensemble du territoire communal.

7-Sens interdit rue de MONTIVIER :

Nous vous rappelons que la rue de MONTIVIER est **interdite** depuis l'entrée du lotissement jusqu'à la rue grande **dans le sens descendant**. Les différents panneaux sens interdit rajoutés ne laissent aucune ambiguïté. Les contrevenants s'exposeront dorénavant à la verbalisation par la Gendarmerie.

Vous souhaitant bonne continuation,

Bien cordialement,



Le Maire,
Christian PEUTOT.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi, mardi, vendredi : de 16h30 à 18h

jeudi : de 10h30 à 12h

permanence du Maire et des Adjointes
sur rendez-vous

Mairie : 01 64 28 10 76 - fax 01 64 78 03 92

Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr